

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 2003-04-06

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 20 octobre 2016, le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté le projet de règlements suivant :

1.1 PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-06 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 2003-04

- Modifier la carte 5 de 5 concernant les rues projetées dans le village

2. Si vous avez des questions touchant ces projets de règlements, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-371-2504, au comptoir de service situé au 470, chemin de l'église à Sainte-Barbe, ou par courrier électronique à info@ste-barbe.com.

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 novembre, à 19h00, à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'église à Sainte-Barbe. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera les projets de règlements précités au point 1. Elle expliquera les conséquences de leur adoption et de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur lesdits projets de règlement.

4. Ce projet de règlement est déposé à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Barbe 21 octobre 2016.



Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 21 octobre 2016 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour d'octobre 2016



Chantal Girouard
Directrice générale/Secrétaire-trésorière